

De la monarchie à la République

La France de 1789 à 1792

I Un Roi, une loi, une nation 1789-1791

1. L'apprentissage de la vie politique

D'août 1789 à septembre 1791, les députés travaillent à l'élaboration d'une Constitution. Durant cette période, un nouveau style de vie politique apparaît et les Français expérimentent pour la première fois la liberté d'opinion. Une classe politique se structure, divisée en tendances plus qu'en véritables partis.

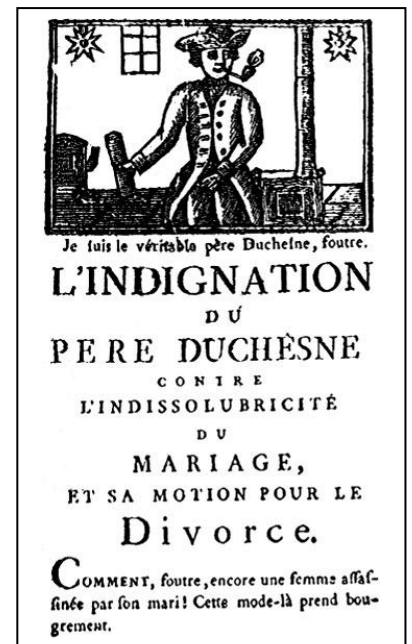
Ces tendances tirent leur nom de la place que les députés occupent dans l'assemblée: à droite, les aristocrates hostiles à la Révolution; au centre, les monarchiens, attachés à la personne du roi, mais prêts à des changements; à gauche, les patriotes voulant limiter les pouvoirs du roi, comme La Fayette et Mirabeau. **Encore isolé, Robespierre défend déjà l'idéal d'une République.**

Les débats ont lieu à (Assemblée et dans des clubs, comme celui des Jacobins ou des Cordeliers. Chaque sensibilité politique s'exprime également dans la presse (monarchiens dans *L'Ami du Roi*, patriotes dans *L'Ami du Peuple*), la diffusion des journaux contribuant à la politisation du pays.

2. De l'Ancien Régime à la France nouvelle

Tout en préparant la future Constitution, les députés entreprennent de profondes réformes, qui démantèlent l'Ancien Régime. L'organisation administrative du pays est entièrement modifiée: **la France est désormais divisée en 83 départements**, subdivisés en districts, cantons et communes. Le système judiciaire est repensé: **les tribunaux sont constitués de juges élus**, et les peines les plus inhumaines (torture) sont supprimées.

Le système fiscal est réorganisé en fonction du principe d'égalité devant l'impôt; l'économie libérale est instaurée par la suppression des douanes intérieures et des corporations (loi d'Allarde), et par l'interdiction des grèves et des syndicats (loi Le Chapelier). **Enfin, les constituants décident de nationaliser les biens du clergé. Ils adoptent, le 12 juillet 1790, la Constitution civile du clergé, qui transforme les membres du clergé en fonctionnaires désormais rémunérés par l'État.** Cette réforme impose aux prêtres de prêter un serment civique. Divisant les clercs entre les « jureurs » et les « réfractaires », elle ébranle profondément le royaume.



Cette France nouvelle se met en scène le 14 juillet 1790 lors de la fête de la Fédération, qui célèbre l'union de la nation et du roi. Sur l'esplanade du Champ-de-Mars, devant les gardes nationaux venus de tous les départements, Louis XVI prête serment de fidélité à la nation et à la loi. L'unanimité nationale semble acquise.

3. Du roi absolu au monarque constitutionnel

La Constitution de 1791 met en place une monarchie constitutionnelle, dans laquelle les pouvoirs sont nettement séparés.

Le pouvoir exécutif est toujours détenu par un monarque, désormais appelé « roi des Français », qui le partage avec ses six ministres. Il dirige la politique extérieure et peut opposer son veto au vote des lois.

Le pouvoir législatif appartient à l'Assemblée législative, composée de 745 députés. Elle vote les lois et le budget, et contrôle les ministres.

Le pouvoir judiciaire est confié à des juges élus à tous les degrés. Les parlements sont supprimés.

La participation politique est encore limitée: le suffrage censitaire n'autorise que 60 % de la population à voter.

II L'échec de la monarchie constitutionnelle 1791-1792

1. Le divorce entre le roi et la nation



L'unanimité du 14 juillet 1790 n'est qu'une façade: en réalité, Louis XVI n'accepte pas le nouveau régime.

En avril 1791, la condamnation par le pape Pie VI de la Constitution civile du clergé, que le roi a signée à regret, accentue son malaise. Les brefs *Quod Aliquantum* et *Caritas*. Le pape refuse que les prêtres acceptent le serment de fidélité à la Constitution. **Louis XVI décide de fuir Paris le 20 juin 1791 pour rejoindre les émigrés qui ont déjà quitté le royaume.** Reconnue en route, la famille royale est arrêtée à Varennes, en Lorraine, et ramenée à Paris. Cette fuite discrédite complètement le roi aux yeux des Français.

Le 17 juillet 1791, le Champ-de-Mars est cette fois le théâtre d'une fusillade: des manifestants appartenant au Club des cordeliers, demandant la destitution de Louis XVI, sont mitraillés par la Garde nationale commandée par La Fayette.

Le « massacre du Champ-de-Mars », opère une rupture définitive entre les défenseurs de la monarchie et ceux qui en sont désormais devenus les adversaires. Le divorce entre le roi et la nation est consommé. Celui qui était encore 2 ans auparavant le « Père de la Nation », est vite perçu comme un ennemi de la France et de la Révolution. Les Sans-culottes parisiens commencent à le critiquer et à le caricaturer en cochon. L'image du roi est désacralisée. Les parisiens pousseront même le roi en juin 1792 à porter le bonnet phrygien et à boire avec eux à la santé de la Nation.

2. L'Assemblée législative et la guerre

Élue en vertu de la Constitution, Assemblée législative, qui prend ses fonctions le 1^{er} octobre 1791, doit rapidement faire face à la guerre. **En effet, depuis l'été 1791, les souverains étrangers menacent d'intervenir pour soutenir Louis XVI.**

À droite, les Feuillants comptent sur une victoire militaire pour consolider la monarchie constitutionnelle et rétablir l'ordre. À gauche, les Brissotins souhaitent profiter de la guerre pour étendre la Révolution en Europe et instaurer une République. Seul, à l'extrême gauche, Robespierre dénonce durant l'hiver les dangers que la guerre ferait encourir à la Révolution.

La plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un politique est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger, pour lui faire adopter ses lois et sa constitution. Personne n'aime les missionnaires armés ; et le premier conseil que donnent la nature et la prudence, c'est de les repousser comme des ennemis.

Avant que les effets de notre révolution se fassent sentir chez les nations étrangères, il faut qu'elle soit consolidée. Vouloir leur donner la liberté avant de l'avoir nous-mêmes conquise, c'est assurer à la fois notre servitude et celle du monde entier ; c'est se former des choses une idée exagérée et absurde, de penser que, dès le moment où un peuple se donne une Constitution, tous les autres répondent au même instant à ce signal.

Je suis loin de prétendre que notre révolution n'influera pas dans la suite sur le sort du globe, plus tôt même que les apparences actuelles ne semblent l'annoncer.

Maximilien de Robespierre, *Discours au club des Jacobins*, 2 janvier 1792

Le 20 avril 1792, l'Assemblée déclare la guerre à l'empereur d'Autriche, auquel s'allie le roi de Prusse. Très vite, les armées françaises reculent devant les troupes autrichiennes et prussiennes. En juillet 1792, le Nord et l'Est de la France sont envahis. **Le 15 juillet, l'ennemi menace de « livrer Paris à une exécution militaire et à une subversion totale » s'il était porté atteinte à la personne royale : c'est le sens du manifeste du duc de Brunswick.**

La ville de Paris et tous ses habitants sans distinction sont tenus de se soumettre sur le champ et sans délai au roi, de mettre ce prince en pleine et entière liberté, et de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de la nature et des gens oblige les sujets envers les souverains...

Leurs Majestés impériale et royale rendant personnellement responsables de tous les événements sur leurs têtes, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité, et de la Garde nationale de Paris... déclarent ... que si le château des Tuileries est forcé ou insulté, que s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à leurs Majestés, le roi, la reine et la famille royale, elles en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale, et les révoltés coupables d'attentats aux supplices qu'ils auront mérités.

Le manifeste date du 25 Juillet. Il est signé à Coblenz par le duc de Brunswick qui est le commandant en chef des Prussiens et des Autrichiens. En fait il aurait été rédigé, à la demande de Marie Antoinette, par un émigré, cela dans le but d'impressionner les Révolutionnaires.

Craignant une trahison du roi, **les sans-culottes s'emparent du château des Tuileries le 10 août 1792 et imposent à l'Assemblée de mettre fin à la royauté.** Le roi et sa famille sont incarcérés dans la prison du Temple.

3. Vers la République

Au lendemain du 10 août 1792, un Conseil exécutif provisoire dirige la France: le roi est emprisonné, les députés attendent l'élection d'une prochaine assemblée, la Convention, qui doit rédiger une nouvelle Constitution. **Ce vide politique profite aux sans-culottes parisiens, qui s'affirment comme une force politique de plus en plus autonome.** Ils réclament une démocratie directe, avec suffrage universel, seul garant de l'égalité.

Entre le 2 et le 5 septembre 1792, excités par la crainte de l'invasion ennemie, les sans-culottes massacrent à Paris près de 1 500 prisonniers, aristocrates et ecclésiastiques en grand nombre, mais aussi des prisonniers de droit commun.

Le 20 septembre 1792, l'armée française repousse les Prussiens à Valmy, sauvant la France de l'invasion. Sur l'élan de cette victoire, une nouvelle Assemblée, la Convention, est élue pour la première fois au suffrage universel: le 22 septembre 1792, la République est proclamée.



La bataille de Valmy, vue par un manuel d'Histoire des classes primaires, années 1950.

Valmy est considérée comme la bataille patriotique par excellence. Ici, on voit le général Kellerman à la tête de ses troupes crier « Vive la Nation ! »

